



RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Année 2022



SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	0
I- INTRODUCTION.....	3
II- INDICATEURS TECHNIQUES.....	3
2-1- Territoire desservi	3
2-2- Faits marquants en 2022	4
2-3- Collecte des ordures ménagères résiduelles.....	4
2-4- Collectes sélectives.....	5
2-5- Collecte en déchèteries	7
2-6- Tonnages globaux collectés.....	11
2-7- Prévention de la production de déchets et communication	11
III- INDICATEURS FINANCIERS	12
3-1- Montant annuel global des dépenses HT	12
3-2 Montant annuel des recettes	14
3-3 Synthèse des coûts de gestion du service	15
VI- AXES DE TRAVAIL POUR 2023	16

I- INTRODUCTION

Conformément à l'article D2224-1 du Code général des collectivités territoriales, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés doit être constitué et présenté en conseil communautaire pour délibération.

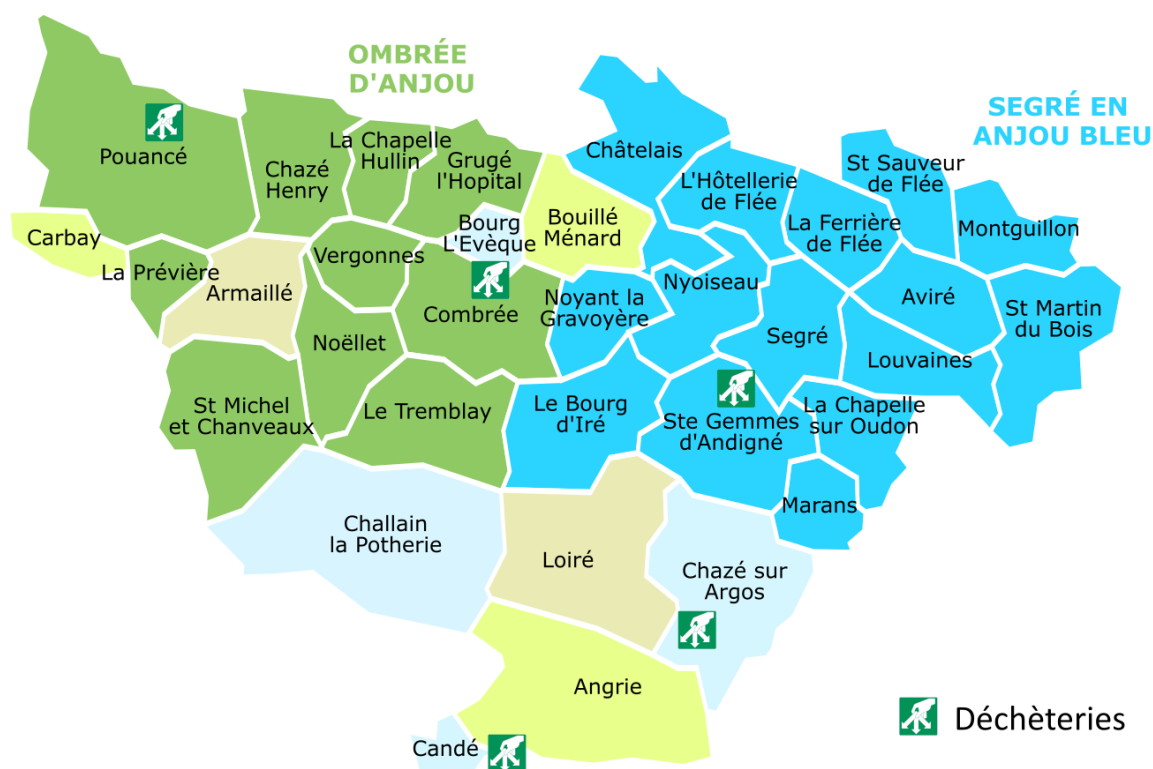
Par ailleurs, ce document est porté à la connaissance du public et un exemplaire est adressé au préfet de département pour information.

Le présent rapport est destiné à présenter le fonctionnement des différents services proposés aux habitants en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés et à expliquer leurs résultats techniques et financiers pour l'année 2022.

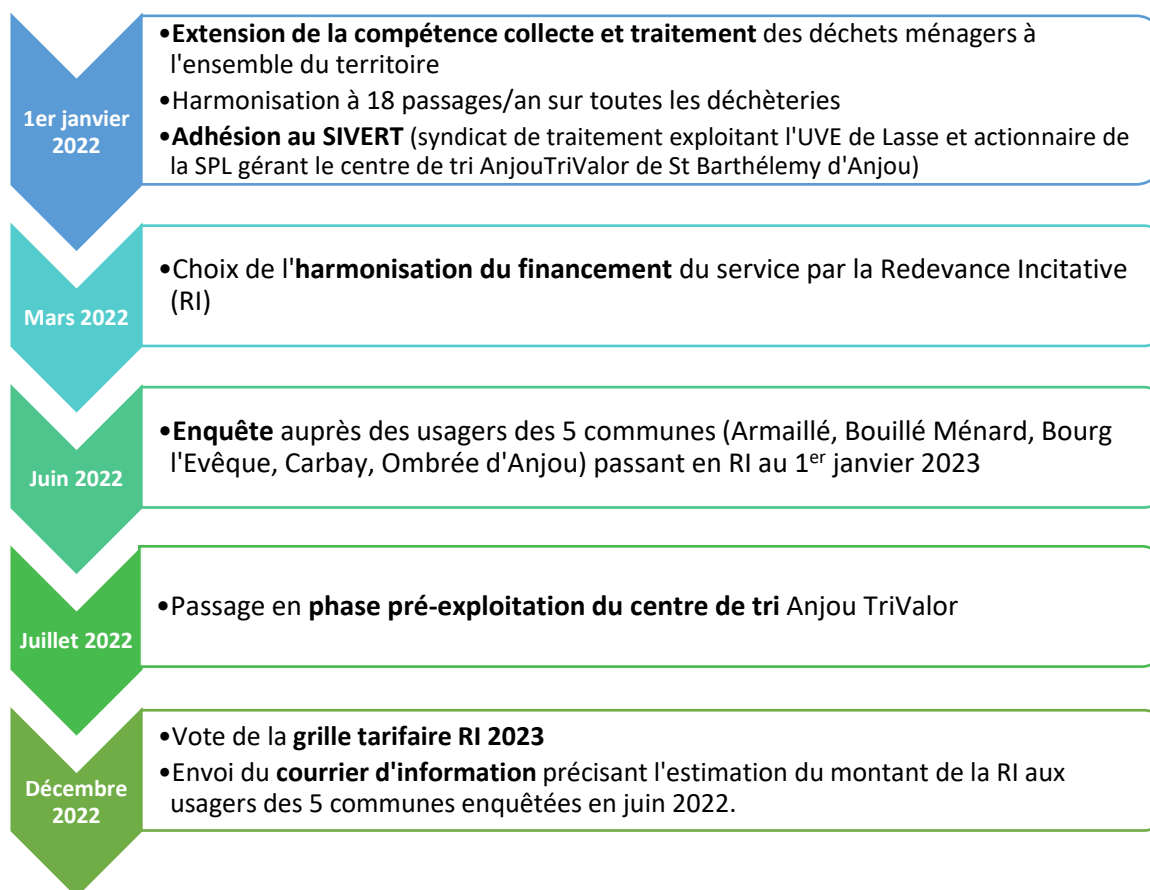
II- INDICATEURS TECHNIQUES

2-1- Territoire desservi

La Communauté de Communes « Anjou Bleu Communauté » a été créée au 1^{er} janvier 2017 dans le cadre de la loi n° 2015-991, dite Loi NOTRe. Son périmètre correspond au canton de Segré-en-Anjou Bleu regroupant 11 Communes soit 34 486 habitants.



2-2- Faits marquants en 2022



L'année 2022 a également permis d'harmoniser les flux de déchets collectés dans les 5 déchèteries du territoire. Les filières de valorisation de plastiques et des huisseries ont été mises en place sur les déchèteries qui n'en disposaient pas. Chaque déchèterie est désormais équipée pour accueillir l'ensemble des flux.

2-3- Collecte des ordures ménagères résiduelles

a- Organisation générale du service

La collecte des ordures ménagères est réalisée tous les 15 jours en porte à porte. La collecte hebdomadaire est maintenue pour 97 usagers (logements collectifs, restaurants ou cantines, EPHAD...).

15 191 bacs sont en place fin 2022 pour un volume total de 1 943 m³ avec la répartition suivante :

- Pour les ménages : 14 268 bacs pour un volume total de 1 637 m³,
- Pour les professionnels : 923 bacs pour un volume total de 306 m³.

La répartition de la dotation par type de bac au 31 décembre 2022 est la suivante :

Taille du bac (en litres)	Ménages	Professionnels
80	8 441	181
140	4 640	160
240	1 012	236
360	158	113
660	10	66
770	7	167
	14 268	923

Une partie des usagers du centre-ville et de certains lotissements de Segré déposent leurs ordures ménagères dans des conteneurs d'apport volontaire, ainsi que les résidences secondaires qui en font la demande (12 conteneurs d'apport volontaire OMR avec contrôle d'accès par badge). 658 ménages et 52 professionnels sont concernés par ce fonctionnement.

b- Mode de gestion du service de collecte et traitement des ordures ménagères

Le service de collecte et celui concernant le traitement des ordures ménagères sont assurés dans le cadre de marchés publics attribués respectivement à la société SUEZ et à la société SAVED. Ces marchés sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 5 ans reconductibles deux fois un an.

Anjou Bleu Communauté a également repris un marché avec la société Brangeon pour la collecte robotisée des ordures ménagères pour les communes de Candé et Challain la Potherie. Ce dernier se terminera le 31 décembre 2023. Les ordures ménagères collectées sur ces 2 communes sont stockées à l'ISDND du Louroux Béconnais (propriété du syndicat des 3RD'Anjou).

La dotation des bacs ordures ménagères se fait en régie. 2 303 interventions ont été réalisées en 2022 : 836 dotations, 736 retraits, 594 échanges et 137 réparations.

c- Tonnage collecté et lieu de traitement

La production d'ordures ménagères résiduelles en 2022 a été de **3 520 tonnes, soit 102 kg par habitant**. Ces déchets, une fois collectés, ont été traités par valorisation énergétique à l'usine de Lasse, propriété du SIVERT.

La quantité de déchets assimilés aux ordures ménagères collectée auprès des professionnels est estimée à 933 tonnes, ce qui représente 26,5 % des ordures ménagères résiduelles collectées.

2-4- Collectes sélectives

a- Organisation du service

La collecte séparative des emballages et papiers à recycler, mise en place en janvier 1998, est réalisée en apport volontaire en trois flux : emballages en verre, papiers et emballages en plastique ou en carton ou en métal.

Chaque bourg possède au moins un point recyclage constitué d'au moins trois conteneurs, puis un point par tranche de 500 habitants. Au total le territoire compte 113 points recyclage.

	Nombre de conteneurs	Dotation moyenne
Emballages plastique, carton, métal	171	1 conteneur pour 202 habitants
Papiers	113	1 conteneur pour 305 habitants
Emballages verre	113	1 conteneur pour 305 habitants

Les conteneurs sont la propriété de la Communauté de Communes et entretenus en régie directe.

D'autre part, pour les communes déléguées de Pouancé, Combrée et Chazé-Henry, un service de ramassage des papiers et cartons pour les habitants du bourg est réalisé une fois par mois au porte à porte. Ce service s'est arrêté au 31 décembre 2022.

La collecte des textiles en apport volontaire a été mise en place en 1999. 47 conteneurs répartis sur 34 points de collecte étaient en place en 2022 sur l'ensemble du territoire d'ABC.

Des conteneurs (notamment pour les emballages en plastique ou en carton ou en métal) sont également en place chez les gros producteurs professionnels (maisons de retraite, hôpitaux, lycées, collèges...)

b- Mode de gestion du service

Le service de collecte des conteneurs est assuré dans le cadre d'un marché public de prestation par la société SUEZ, basée à Segré. Ce marché est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 5 ans reconductible deux fois un an.

Anjou Bleu Communauté a également repris un marché avec la société Véolia pour la collecte des conteneurs pour les communes de Candé et Challain la Potherie. Ce dernier s'est terminé le 31 décembre 2022.

Le tri des emballages avant expédition vers les filières de recyclage est effectué au centre de tri Anjou TriValor à Saint Barthélemy d'Anjou.

Les papiers collectés sur les communes de Candé et Challain la Potherie ont été triés chez Paprec à Seiches sur le Loir.

Pour les communes déléguées de Pouancé, Combrée et Chazé-Henry, les papiers-cartons sont collectés en porte à porte mensuellement par l'association de réinsertion Ombrée Services Environnement basée à Pouancé, dans le cadre d'un marché public réservé à des structures d'insertion par l'activité économique, effectif depuis le 1^{er} janvier 2022 pour une durée d'un an.

Enfin, la collecte des textiles est assurée depuis 2010 par l'entreprise à but socio-éducative EBS Le Relais Atlantique (Emmaüs France) et par Ecotextiles.

c- Destination des matériaux triés

La reprise pour recyclage des emballages et des papiers triés est liée au contrat avec la société agréée CITEO.

Les matériaux triés ont été envoyés vers les filières de recyclage suivantes :

- Plastiques : Valorplast et Citéo
- Verre : Verallia
- Acier : ArcelorMittal
- Aluminium : Regeal Affimet et Pyral
- Cartons: Revipac
- Briques : Revipac
- Papiers : Norske Skog Golbey
- Textiles : Le Relais Atlantique et Ecotextiles

d- Tonnages collectés

Nature du déchet	Mode de collecte	Pour l'ensemble du territoire d'Anjou Bleu Communauté		Uniquement pour les communes d'Armaillé, Bouillé Ménard, Bourg l'Evêque, Carbay et Ombrée d'Anjou	
		Quantité 2022 (tonnes)	Quantité en kg/hab./an	Quantité 2021 (tonnes)	Quantité en kg/hab./an
Emballages en verre	Apport volontaire	1 737	50	511	48
Emballages en plastique, carton, métal	Apport volontaire	1 609	47	416	40
Papiers	Apport volontaire et porte à porte	615	18	228	22
Textiles	Apport volontaire	160	5	65	6
Total		4121	120	1 220	116

La part des erreurs de tri dans les emballages représente sur l'année 14 kg par habitant.

2-5- Collecte en déchèteries

a- Description des déchèteries

Cinq déchèteries sont ouvertes aux usagers sur le territoire de la Communauté de Communes, avec limitation à 18 passages par an pour les particuliers et moyennant l'acquittement d'une redevance pour les professionnels.

	Adresse	Régime ICPE	Année d'ouverture	Nombre d'heures d'ouverture
POUANCÉ	ZI de la Pidaie - Pouancé à Ombrée d'Anjou	Déclaration	1993	25h00 / semaine en été 22h30 / semaine en hiver
COMBRÉE	ZA de l'Ombrée – Combrée à Ombrée d'Anjou	Déclaration	1999	23h30 / semaine en été 21h30 / semaine en hiver
CHAZÉ SUR ARGOS	Rte du Louroux Béconnais à Chazé sur Argos	Déclaration	2003	13h00 / semaine en été 10h00 / semaine en hiver
CANDÉ	Le Raguin à Angrie	Enregistrement	2003	22h30 / semaine en été 19h00 / semaine en hiver
STE GEMMES D'ANDIGNÉ	Rue de l'Echelette – Ste Gemmes d'Andigné à Segré en Anjou Bleu	Autorisation	1996	35h30 / semaine en été 24h30 / semaine en hiver

Les déchets acceptés en déchèteries sont les suivants : tout-venant non recyclable, gravats, végétaux, métaux, cartons, plastiques (films, pots, polystyrène blanc, bidons non chimiques), huisseries, Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), objets, bois, piles, batteries, huiles végétales et minérales, déchets chimiques), déchets d'éléments d'ameublements (DEA), lampes et néons, bouchons plastiques et en liège, radiographies médicales et cartouches d'encre.

b- Organisation de l'accueil des usagers et de la sécurisation des sites

L'accueil des usagers et l'entretien des sites sont effectués :

- en régie par 3 agents techniques pour les déchèteries de Candé, Combrée (les lundis, mardis et mercredis) et Pouancé.
- en prestation de service pour les déchèteries de Combrée (les vendredis et samedis), Chazé sur Argos et Ste Gemmes d'Andigné.

Un dispositif de vidéoprotection pour les lieux ouverts au public est en place sur les cinq déchèteries. 21 vols de métaux ou de petits appareils électroménagers ont été constatés durant l'année 2022.

c- Organisation de la collecte et du traitement des déchets

Le transport et la valorisation ou le traitement des déchets collectés sur les déchèteries ont été confiés à différentes entreprises après procédures de consultation ou par contrat avec les sociétés agréées :

Nature du déchet	Prestataire
Tout-venant, bois, gravats	SUEZ, Segré
Métaux	BARBAZANGES, Châteaubriant
Déchets chimiques, huiles végétales	TRIADIS, St Jacques de la Lande
Végétaux	SEDE, Soudan DUFEU, Lasse

Cartons	Ombree Services Environnement, Pouancé SUEZ, Segré
Plastiques	Alise, Mauges sur Loire
Huisseries	Revie Verre, Avrillé
Mobilier (DEA)	ECO-MOBILIER
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	ECODDS
Déchets d'Equipements Electriques (DEEE)	Ecosystem
Néons et lampes	Ecosystem
Objets réutilisables	EMMAUS 53 et 49 L'Arbre Vert
Huiles minérales	Chimirec
Piles	COREPILE
Radiographies	PHI
Cartouches d'impression	LVL
Bouchons plastiques	Bouchons de l'espoir
Bouchons en liège	Action cancer 44

d- Fréquentation des déchèteries

Le nombre de passages est comptabilisé automatiquement par un dispositif de contrôle des accès par cartes individuelles pour les déchèteries de Candé, Combrée, Pouancé et Sainte Gemmes d'Andigné. Le contrôle d'accès de la déchèterie de Chazé sur Argos n'est plus opérationnel.

Une convention a été signée en septembre 2022 pour permettre l'accès des usagers des communes de Saint Martin du Bois, Louvaines, Aviré, Montguillon et la Chapelle sur Oudon à la déchèterie du Lion d'Angers (gérée par le Syndicat des 3RD'Anjou).

Fréquentation 2022 :

	Nombre de passages annuel	Fréquentation moyenne par heure
Candé	11 705	11
Combrée	11 624	10
Pouancé	11 778	9
Ste Gemmes d'Andigné	40 212	25
Le Lion d'Angers	52 (du 01/11/2022 au 31/12/2022)	/

La moyenne de fréquentation des usagers est de 7 passages par an.

Tonnages collectés en 2022 :

Nature du déchet	Quantité 2022 (tonnes)	Quantité en kg/hab./an
Végétaux	3 683	107
Gravats	2 692	78
Tout venant	1 788	52
Bois	618	18
Mobilier (DEA)	781	23
Métaux	317	9
Déchets électriques (DEEE)	337	10
Cartons	217	6
Huisseries	51	1
Objets réutilisables	66	2
Déchets chimiques	102	3
Plastiques	45	1
Total	10 697	310

Sur l'année 2022, on constate une baisse des tonnages collectés dans les déchèteries. Les tonnages reviennent à des niveaux constatés avant la période Covid.

La vigilance des agents d'accueil et la communication vers les usagers ont permis de maintenir un taux de valorisation des déchets optimal : 68% des déchets collectés en déchèteries ont fait l'objet d'une valorisation matière ou énergétique.

f- Déchets non ménagers déposés en déchèterie

Les apports identifiés des professionnels et administrations publiques soumis à redevance représentent environ 7 % du tonnage collecté en déchèteries :

Nature du déchet	Quantité 2022 (tonnes)
Végétaux	397
Tout venant	219
Gravats	129
Bois	27
Plastiques	3
Huisseries	6
Déchets chimiques	0,7
Total hors ménages	782

g- Destination des déchets issus des déchèteries

Nature du déchet	Mode de traitement
Métaux, bois, cartons, mobilier, huisseries, plastiques, DEEE	Recyclage
Déchets chimiques	Valorisation énergétique
Végétaux	Compostage
Gravats	Valorisation matière ou Stockage en ISDI
Tout-venant	Stockage en ISDND
Objets réutilisables	Réparation/revente

2-6- Tonnages globaux collectés

En 2022, 18 338 tonnes de déchets ont été collectées sur le territoire d'Anjou Bleu Communauté, soit 532 kg/hab.

Pour mémoire en 2021 :

- zone du Pouancéen (gérée par Anjou Bleu Communauté) : 571 kg/hab.
- zone du Segréen (gérée par le Sisto) : 574 kg/hab.
- Candé /Challain la Potherie (gérées par le Syctom Loire Béconnais) : 622 kg/hab.

Le synoptique présenté en annexe 1 reprend pour chaque flux de déchets les tonnages collectés ainsi que le mode de traitement.

2-7- Prévention de la production de déchets et communication

En complément des actions visant à favoriser le geste de tri, la Communauté de Communes contribue à promouvoir l'évitement de la production de déchets. Ces actions ont pour but de fédérer autour d'une même préoccupation les ménages, les réseaux associatifs, les acteurs institutionnels et politiques ainsi que les acteurs socio-économiques et culturels.

L'année 2022 a été consacrée à la poursuite de la sensibilisation des usagers.

- Edition de documents à l'attention des usagers et des élus : actualisation des pages déchets sur le site internet ; articles dans « l'Anjou Bleu Com' » ; réalisation de « l'Anjou Bleu Com' spécial Gestion des déchets », du calendrier du service collecte avec messages de prévention ; articles dans le Salamandre (journal du Sivert) ; affiche de présentation du service ; actualisation du livret de visite des déchèteries
- Animation auprès de scolaires : journée + forum développement durable collège/primaire, formation d'éco-délégués à la MFR Segré, stand gaspillage alimentaire aux sources du goût, animations en écoles (GS au 3^{ème})

- Visites de déchèteries
- Balade écocitoyenne avec ramassage de déchets et sensibilisation à la durée de dégradation des déchets jetés dans la nature avec le Syndicat du Bassin de l'Oudon
- Stand sur la réduction des déchets et la redevance incitative lors de la Foire Expo de Pouancé
- Collecte de pneus
- 7 prêts de matériels de collecte pour des opérations « nettoyons la nature »
- Distribution de 214 composteurs individuels à destination des ménages
- Installation d'1 composteur en établissement, sur Segré
- Mise à disposition de broyeurs de végétaux : 185 m3 de végétaux broyés à domicile
- Subvention de 2 locations de couches lavables à destination de particuliers
- Subvention de 6 associations pour l'achat de gobelets réutilisables (soit 3700 gobelets)

III- INDICATEURS FINANCIERS

Les coûts détaillés ci-dessous proviennent de la Matrice Comptacoût. La matrice des coûts est un cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets élaboré par l'ADEME. La matrice est alimentée par des données comptables. Ce cadre permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion. Les coûts pris en compte dans cette matrice correspondent aux dépenses et recettes réellement effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année étudiée. C'est pourquoi quelques chiffres diffèrent des montants inscrits au compte administratif.

3-1- Montant annuel global des dépenses HT

3-1-1- Coût des ordures ménagères

Dépenses de prestation de collecte (SUEZ et BRANGEON)	593 505 €
Dépenses de transport (SUEZ)	72 464 €
Dépenses de prestation de traitement :	
Valorisation énergétique (SIVERT)	313 207 €
Enfouissement (3RD'Anjou)	66 179 €
Dépenses de personnel	54 658 €
Autres dépenses (amortissement bacs OMR, carburant...)	71 602 €
Coût ordures ménagères	1 171 615 €

3-1-2- Coût des collectes sélectives

Dépenses de prestation de collecte (SUEZ et VEOLIA)	385 915 €
Dépenses de prestation de transport des emballages (PAPREC)	138 745 €

Dépenses de prestation de tri des emballages (SIVERT)	151 623 €
Dépenses de prestation de rechargement des verres et papiers (SUEZ et 3RD'Anjou)	30 219 €
Dépenses d'entretien des conteneurs et nettoyage des PAV (petites fournitures, amortissements...)	94 098 €
Dépenses de personnel	62 504 €
Coût collectes sélectives	863 104 €

Il est à noter que l'année 2022 est une année exceptionnelle pour le coût du tri des emballages. En effet, le centre de tri est passé en phase de pré-exploitation en juillet 2022, à un coût moindre qu'en phase d'exploitation puisque le centre de tri n'était pas encore à son fonctionnement optimal. Pour le 1^{er} semestre 2022, les dépenses de tri des emballages sont incluses dans les coûts de construction du centre de tri.

3-1-3- Coût des déchèteries

Dépenses de prestation SUEZ (tout-venant, gravats, bois, cartons, gardiennage)	641 498 €
Dépenses de prestation SEDE et DUFEU (végétaux)	92 318 €
Dépenses de prestation MALABEUX et LANDRON (poussage végétaux et gravats)	34 858 €
Dépenses de prestations TRIADIS (déchets chimiques)	28 247 €
Dépenses de prestations Ombrée Services Environnement (cartons)	8 229 €
Dépenses de prestations ALISE (plastiques)	22 958 €
Dépenses de prestations REVIE-VERRE (huisseries)	10 105 €
Dépenses de prestations EMMAUS (objets réutilisables)	3 257 €
Autres prestations (dératisation, extincteurs, contrôle électrique, blanchisserie, entretiens espaces verts)	5 695 €
Autres dépenses (eau, électricité, téléphonie, intérêts emprunts, réparations, amortissements...)	291 238 €
Dépenses de personnel (gardiennage régie et encadrement)	106 814 €
Coût déchèteries	1 246 217 €

3-1-4- Coûts des actions de prévention et communication

Dépenses de personnel (formations, animations)	18 725 €
Dépenses liées aux moyens matériels (composteurs, broyeurs, documents, amortissements)	40 029 €

Coût prévention et communication	58 754 €
---	-----------------

3-1-5- Coûts liés aux frais de structure

Dépenses de personnel	178 157 €
Frais de fonctionnement du service (loyers, véhicules, mobilier, matériel, affranchissement, frais bancaires, amortissements...)	186 693 €
Etude harmonisation financement	33 763 €
Personnel enquête redevance incitative zone Pouancéen	45 084 €
Coût frais de structure	443 697 €

3-2 Montant annuel des recettes

3-2-1- Soutiens des éco-organismes

Eco-organismes	Flux de déchets concerné	Montant
CITEO	Emballages en verre, plastique, métal et carton	575 795 €
CITEO	Papiers	36 958 €
ECOSYSTEM	Déchets Electriques et Electroniques	27 522 €
ECOMOBILIER	Mobilier	28 135 €
EcoDDS	Déchets Dangereux Diffus	6 124 €
EcoTLC	Textiles	1 054 €
Soutien global Eco-organismes		675 588 €

3-2-2- Recettes de valorisation des matériaux

Repreneurs	Flux de déchets concerné	Montant
Barbazanges	Métaux	49 865 €
Derichebourg	Batteries	3 381 €
Revipac	Cartons et briques alimentaires	67 849 €
Suez	Gros de magasin (papiers/cartons mêlés)	4 124 €
Valorplast	Emballages en Plastiques	131 040 €

Arcelor	Emballages en Acier	23 162 €
Affimet	Emballages en Aluminium	12 597 €
Pyral	Petits aluminium	91 €
Verallia	Emballages en verre	39 396 €
Norske Skog	Papiers	47 930 €
Soutien global valorisation matériaux		379 435 €

3-2-3- Autres recettes

Location conteneurs de tri	3 427 €
Location bacs manifestations	2 482 €
Participation des usagers aux composteurs	1 335 €
Autres	331 €
Total autres recettes	7 575 €

3-3 Synthèse des coûts de gestion du service

Le montant global des dépenses s'élève à 3 783 387 € HT et celui des recettes à 1 062 598 € HT. Le coût aidé HT du service en 2022 (dépenses – recettes) s'élève à 2 720 789 €, soit **78,90 €** par habitant :



39,35 €/hab.



1,79 €/hab.



37,75 €/hab.

Au niveau national, le coût aidé 2020 pour des territoires similaires à celui d'Anjou Bleu Communauté s'élevait à 92,24 € HT par habitant.

Ce coût résiduel a été financé en 2022 par :

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et la Redevance Spéciale pour les communes d'Armaillé, Bouillé Ménard, Bourg l'Evêque, Carbay et Ombrée d'Anjou : 834 453 €
- La Redevance Incitative pour les communes d'Angrie, Candé, Challain la Potherie, Chazé sur Argos, Loiré et Segré en Anjou Bleu : 1 819 163 €
- La Redevance Déchèteries : 84 482 €

Les tarifs 2022 (redevance spéciale, redevance incitative et redevance déchèteries) sont présentés en annexe 2.

VI- AXES DE TRAVAIL POUR 2023

Les axes de travail pour l'année 2023 s'inscrivent dans une logique de réduction de déchets, d'augmentation de la valorisation et de maîtrise des coûts.

L'année 2023 sera consacrée à la poursuite de la mise à disposition de composteurs individuels et à l'étude pour la mise en place de composteurs partagés dans l'optique de l'obligation du tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024.

Une étude sur l'optimisation du réseau des déchèteries sera lancée.

Par ailleurs, une procédure d'appel d'offre sera engagée en vue du renouvellement du marché de collecte des ordures ménagères, emballages et papiers.

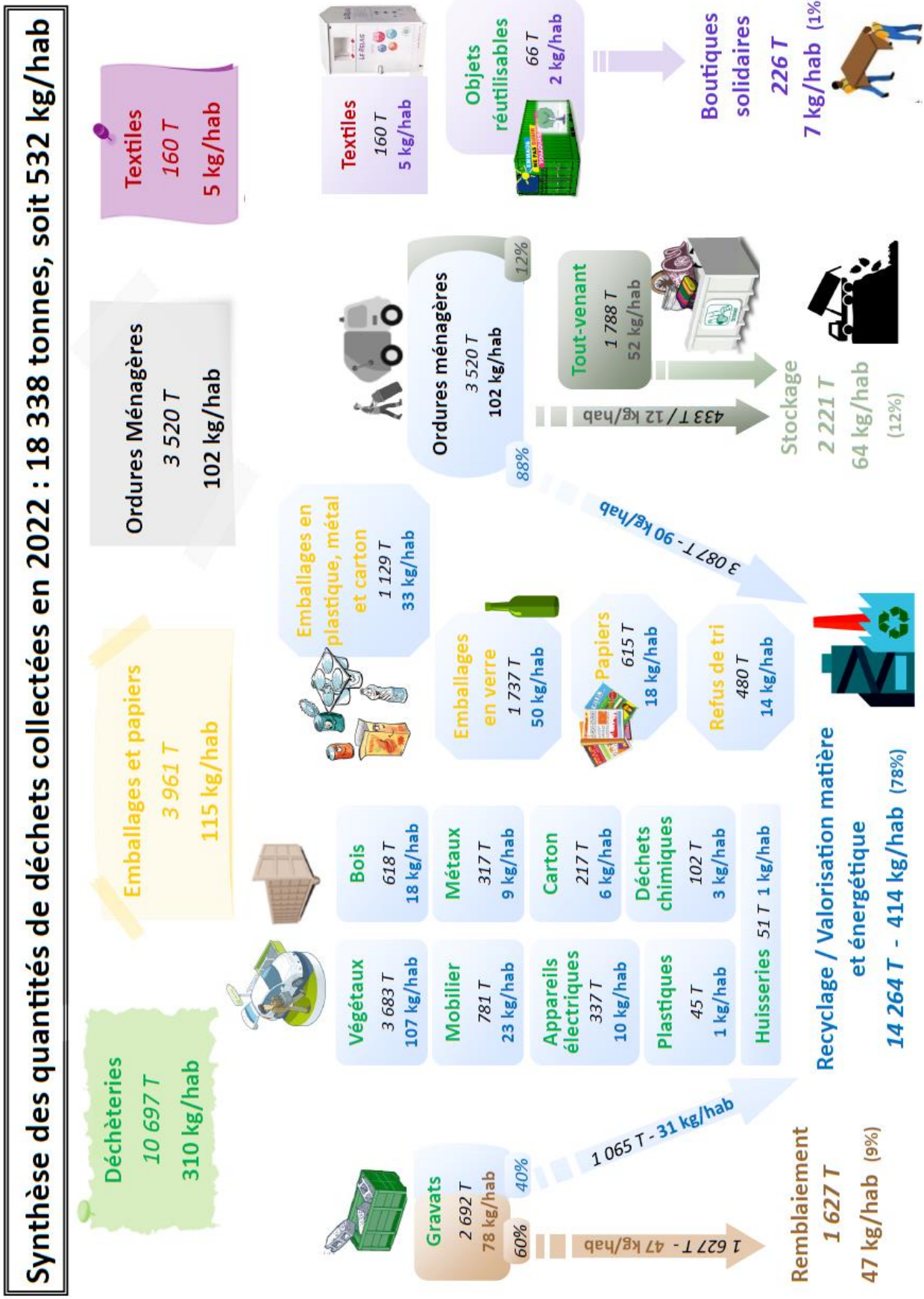
Enfin, le parc de bacs pour les ordures ménagères des communes de Candé et Challain la Potherie sera remplacé en fin d'année 2023.

ANNEXES

Annexe 1 : Synoptique de la gestion des déchets

Annexe 2 : Tarifs 2022 redevance incitative, redevance spéciale et redevance
déchèteries

Annexe 1 : Synoptique de la gestion des déchets



Annexe 2 : Tarifs 2022 : redevance incitative, redevance spéciale et redevance déchèteries



TARIFS PARTICULIERS 2022 REDEVANCE INCITATIVE

pour les communes d'Angrie,
Chazé sur Argos, Loiré et Segré en Anjou Bleu

→ COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES EN PORTE À PORTE (Collecte en bac – passage du camion de collecte une semaine sur deux)



Taille du bac	PART FIXE 13 levées incluses	PART VARIABLE Surcote par levée supplémentaire (de 14 à 26 levées)
80 L	138,75 €	4,00 €
140 L	168,24 €	7,00 €
240 L	199,17 €	10,00 €
360 L	293,76 €	18,00 €
660 L	462,69 €	33,00 €
770 L	524,63 €	38,00 €

→ COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES EN APPORT VOLONTAIRE (badge)

PART FIXE 40 dépôts inclus	PART VARIABLE (dépôts supplémentaires)
121,11 €	3,03 € par dépôt



La part fixe comprend l'abonnement à l'ensemble des services : collecte et traitement des ordures ménagères, collecte et tri des recyclables, gestion des déchèteries, ...

Les tarifs et le nombre de levées/dépôts, inclus dans la part fixe, sont proratisés en cas de changement au cours de l'année (déménagement, changement de bac, ...).

TARIFS PROFESSIONNELS 2022

REDEVANCE INCITATIVE

pour les communes d'Angrie,
Chazé sur Argos, Loiré et Segré en Anjou Bleu

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES EN PORTE À PORTE (bac)

→ C0,5 (une semaine sur deux)

Taille du bac	PART FIXE 13 levées incluses	PART VARIABLE Surcote par levée supplémentaire (de 14 à 26 levées)
80 L	138,75 €	4,00 €
140 L	168,24 €	7,00 €
240 L	199,17 €	10,00 €
360 L	293,76 €	18,00 €
660 L	462,69 €	33,00 €
770 L	524,63 €	38,00 €



→ C1 (collecte hebdomadaire)

Taille du bac	PART FIXE 26 levées incluses	FORFAIT TRANSPORT de 27 à 52 collectes en €/an	PART VARIABLE Surcote par levée supplémentaire (de 27 à 52 levées)
80 L	186,49 €	204,36 €	4,00 €
140 L	245,45 €		7,00 €
240 L	307,30 €		10,00 €
360 L	496,49 €		18,00 €
660 L	834,35 €		33,00 €
770 L	958,23 €		38,00 €

→ C2 (collecte bi-hebdomadaire)

Taille du bac	PART FIXE 52 levées incluses	FORFAIT TRANSPORT de 53 à 104 collectes en €/an	PART VARIABLE Surcote par levée supplémentaire (de 27 à 104 levées)
80 L	281,94 €	613,08 €	4,00 €
140 L	399,88 €		7,00 €
240 L	523,58 €		10,00 €
360 L	901,95 €		18,00 €
660 L	1 577,66 €		33,00 €
770 L	1 825,44 €		38,00 €

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES EN APPORT VOLONTAIRE (badge)

PART FIXE 40 dépôts inclus	PART VARIABLE (dépôts supplémentaires)
121,11 €	3,03 € par dépôt



TARIFS 2022

REDEVANCE INCITATIVE

pour les communes
de Candé et Challain la Potherie

→ **COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES EN PORTE À PORTE**
(Collecte en bac – passage du camion de collecte une semaine sur deux)



Taille du bac	PART FIXE 12 levées incluses	PART VARIABLE Surcote par levée supplémentaire (de 13 à 26 levées)
140 L	115,77 €	7,00 €
240 L	196,92 €	10,00 €
360 L	294,30 €	18,00 €
660 L	545,98 €	33,00 €
770 L	629,72 €	38,00 €

La part fixe comprend l'abonnement à l'ensemble des services : collecte et traitement des ordures ménagères, collecte et tri des recyclables, gestion des déchèteries, ...

Les tarifs et le nombre de levées/dépôts, inclus dans la part fixe, sont proratisés en cas de changement au cours de l'année (déménagement, changement de bac, ...).

TARIFS 2022

REDEVANCE SPÉCIALE

pour les communes d'Armaillé, Bouillé Ménard,
Bourg l'Evêque, Carbay et Ombrée d'Anjou

Concernent les déchets assimilés aux ordures ménagères (déchets des artisans, commerçants, administrations...) qui sont collectés dans les mêmes conditions que ceux des ménages

OBJET	TARIFS € TTC
Par contrat	23,00 € TTC
Par point de suivi	4,00 € TTC
Par litre	0,037 € TTC
Pour 1 collecte annuelle régulière supérieure à la fréquence générale chez un usager (professionnels en C1)	204,36 € TTC
Pour 1 collecte ponctuelle d'un usager, au-delà de la fréquence générale	12,76 € TTC

TARIFS DÉCHÈTERIES 2022 POUR LES PROFESSIONNELS

COÛT DU DÉPÔT EN DÉCHÈTERIES POUR LES PROFESSIONNELS :

→ Déchèteries de Candé, Chazé sur Argos, Combrée et Pouancé

DÉCHETS	En € HT	En € TTC
Tout-venant (<i>le m³</i>)	38,85 €	42,73 €
Plastique (film, pot jardinerie, polystyrène, bidon non chimique) (<i>le m³</i>)	12,50 €	13,75 €
Gravats (<i>le m³</i>)	30,91 €	34,00 €
Bois (<i>le m³</i>)	23,61 €	25,97 €
Huisseries (<i>le m³</i>)	33,56 €	36,92 €
Végétaux (<i>le m³</i>)	8,39 €	9,23 €
Déchets dangereux (<i>le kg</i>)	5,75 €	6,32 €
Carton brun	Gratuit	Gratuit
Métaux	Gratuit	Gratuit

→ Déchèterie de Sainte Gemmes d'Andigné

DÉCHETS	En € HT	En € TTC
Tout-venant (<i>la tonne</i>)	195,14 €	214,65 €
Plastique (film, pot jardinerie, polystyrène, bidon non chimique) (<i>le m³</i>)	12,50 €	13,75 €
Gravats n°1 (béton et pierres) (<i>la tonne</i>)	48,47 €	53,32 €
Gravats n°2 (ardoise et terre cuite) (<i>la tonne</i>)	48,75 €	53,62 €
Gravats n°3 (autres - non valorisables) (<i>la tonne</i>)	54,52 €	59,97 €
Bois (<i>la tonne</i>)	159,14 €	175,05 €
Huisseries (<i>la tonne</i>)	167,80 €	184,58 €
Végétaux (<i>la tonne</i>)	54,66 €	60,13 €
Déchets dangereux (<i>le kg</i>)	5,75 €	6,32 €
Carton brun	Gratuit	Gratuit
Métaux	Gratuit	Gratuit